

BP 2155 L-1021 Luxembourg Téléphone: 48 25 53

aikido@pt.lu www.aikidoluxembourg.lu

Visite médicale

Prière de nous faire parvenir au plus tard dans un délai de 2 mois:

soit un certificat de l'examen médico-sportif (envoyé par le CMS)

(Veuillez noter qu'il faut prévoir un délai d'environ 1 mois pour l'obtention d'un rendez-vous)

Liste des Centres Médico-Sportif: www.sports.lu

L'examen médico-sportif est gratuit pour chaque sportif jusqu'à l'âge de 50 ans.

soit un certificat de votre médecin de famille (payant)

attestant qu'il n'y a pas de contre-indication médicale à la pratique de l'Aikido.

A partir de 50 ans:

La visite annuelle chez votre médecin de famille est obligatoire. Le certificat est à remettre à un des professeurs du club **pour le 1er mars au plus tard.**